

Cheptel bovin viandeux

Dernière mise à jour : 02 décembre 2022

Cette fiche examine les troupeaux de bovins élevés à des fins de production de viande : leurs effectifs total et moyen et le nombre de détenteurs ainsi que leur évolution observée dans le temps, selon les différentes orientations technicoéconomiques [OTE] et la répartition géographique. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 5 vaches allaitantes sont pris en considération dans le cadre de cette analyse.

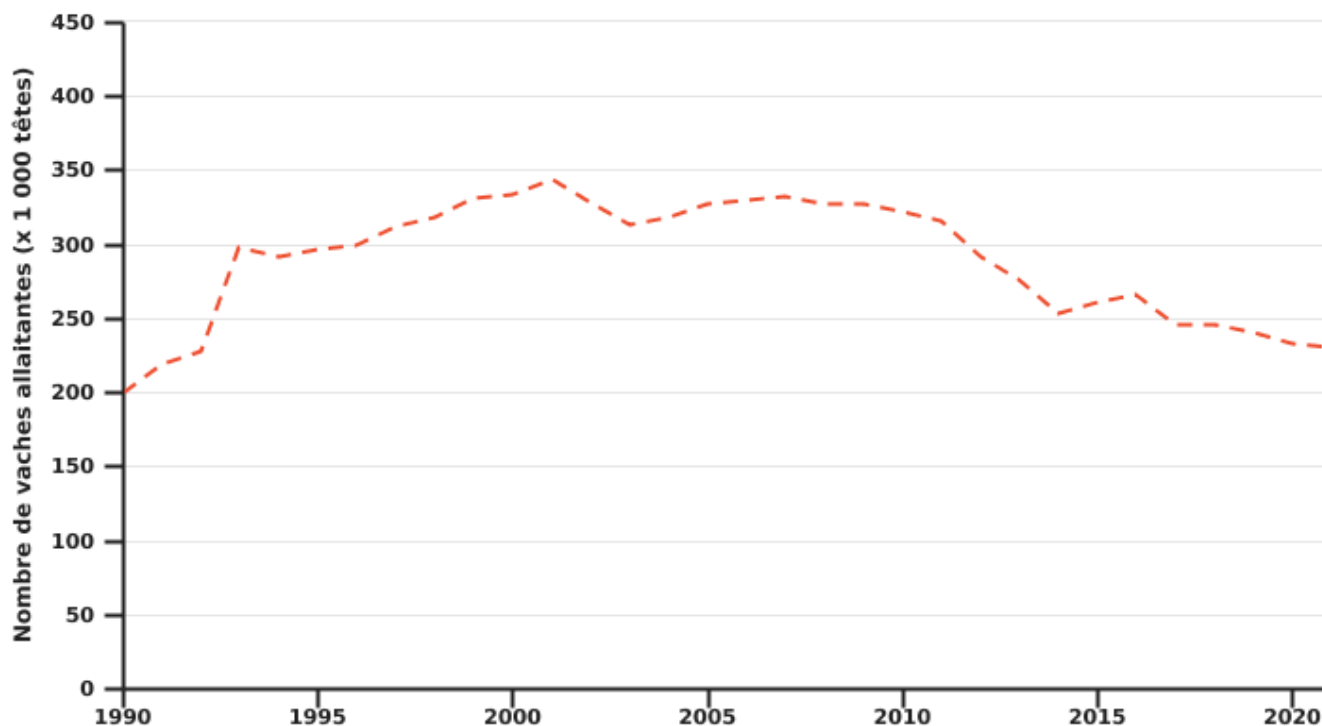
Le cheptel moyen de vaches allaitantes au sein des exploitations détentrices a doublé en trente ans grâce aux effets combinés de l'augmentation du nombre de vaches et de la réduction du nombre de détenteurs. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les régions spécialisées en élevage de bovins viandeux. En 2021, le cheptel moyen est de 46 vaches allaitantes par exploitation. Le nombre d'exploitations de 75 vaches allaitantes et plus progresse rapidement dans le paysage, tout en restant minoritaire.

Bien que, pendant vingt ans, le cheptel bovin viandeux wallon ait progressé, il subit depuis une tendance inverse, surtout dans les régions qui sont orientées vers cette production

En 2021, les vaches allaitantes représentent un peu plus de 231 000 animaux soit 22 % du cheptel bovin wallon.

Contrairement aux vaches laitières, le nombre de vaches allaitantes a progressé de 15 % depuis 1990. Cette tendance, variable dans le temps, est tributaire d'aléas sanitaires et/ou de changements de politique. On peut ainsi évoquer : la réforme de la Politique agricole commune [PAC] de 1992 engendrant une augmentation du nombre de vaches allaitantes jusqu'à son apogée en 2001 (\pm 343 000 têtes), les différentes crises sanitaires du début des années 2000 (Dioxine, ESB) ou la réforme de la PAC de 2013 entraînant une forte diminution du cheptel qui se poursuit encore aujourd'hui.

Evolution du nombre de vaches allaitantes



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

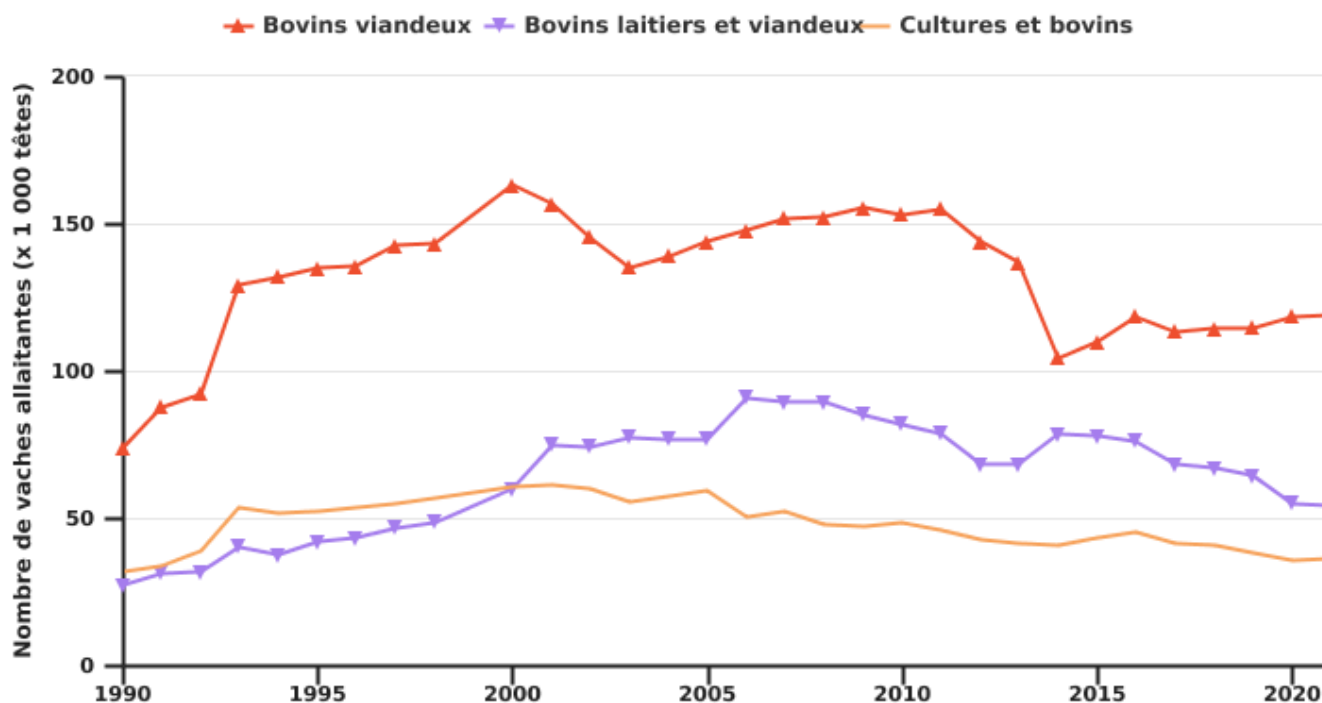
© SPW - 2022

- Depuis trois décennies, entre quatre et cinq vaches allaitantes sur dix sont élevées en exploitation spécialisée en élevage de bovins viandeux

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] est réalisée uniquement pour les exploitations dites professionnelles. 99 % des vaches allaitantes sont détenues au sein de ces exploitations.

Les trois-quarts des vaches allaitantes sont détenues par des élevages spécialisés en bovins viandeux (52 %) et ceux combinant bovins laitiers et viandeux (24 %). En 1990 déjà, les élevages spécialisés en bovins viandeux détenaient la majorité des vaches (44 %) tandis que les élevages combinant bovins laitiers et viandeux ne totalisaient que 16 % de l'effectif wallon. Depuis 2014, le nombre de vaches allaitantes augmente dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux alors que le phénomène inverse est observé pour les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux.

Evolution du nombre de vaches allaitantes des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

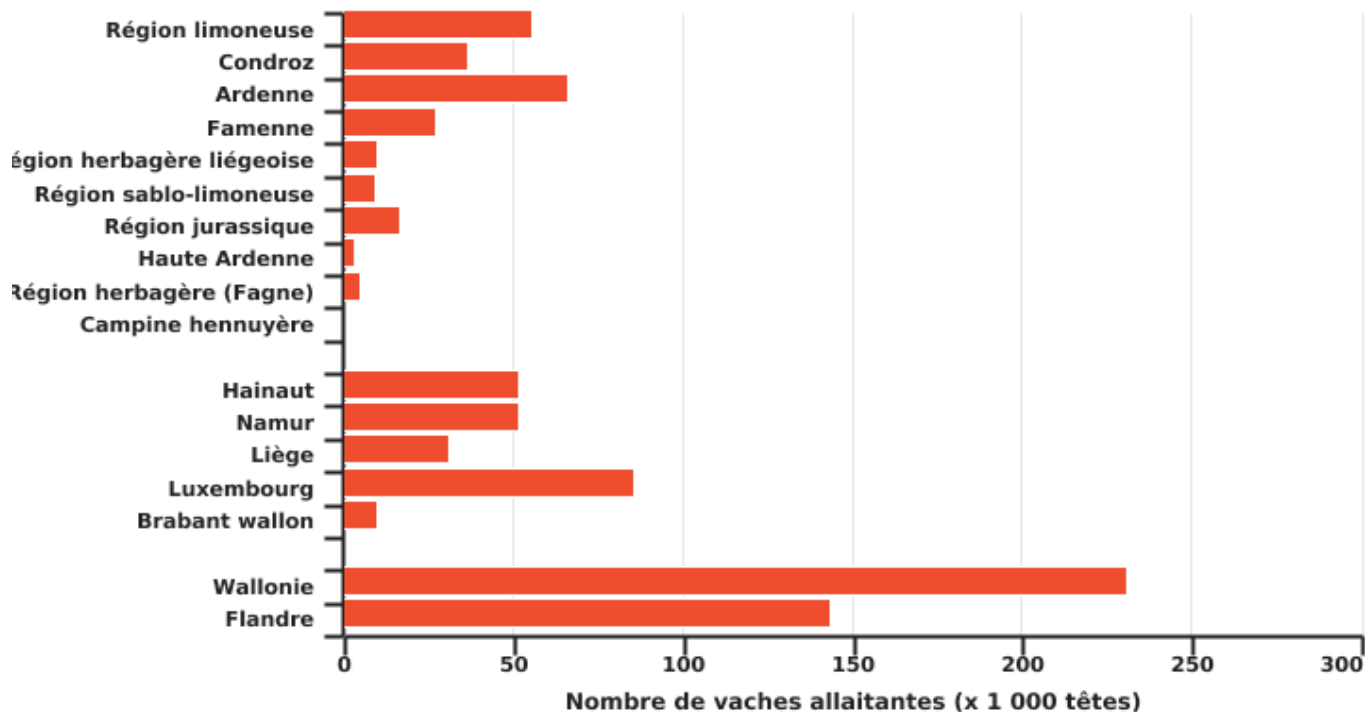
- Les exploitations ardennaises détiennent le tiers du cheptel allaitant wallon

Le nombre de vaches allaitantes est réparti de manière hétérogène entre les **régions agricoles**. En 2021, 58 % des exploitations ardennaises sont spécialisées en bovins viandeux et détiennent 29 % du cheptel wallon. Avec un quart des vaches allaitantes, la région limoneuse vient en deuxième position. Depuis 1990, la région limoneuse a connu une augmentation de 43 % du nombre de vaches allaitantes tandis que l'Ardenne a perdu 13 % de son cheptel total.

En 2021, la **province** de Luxembourg détient le plus grand nombre de vaches allaitantes, avec 37 % du total wallon. La province de Namur et le Hainaut viennent en deuxième position, avec chacune 22 % du cheptel wallon. Depuis 1990, la province de Luxembourg a vu son nombre de vaches allaitantes diminuer. Ceci a notamment pour origine la professionnalisation des détenteurs et le succès nettement plus important qu'ailleurs du mode de production biologique avec en corollaire une extensification des pratiques. En revanche, la plus grande progression est observée dans la province de Hainaut qui a doublé son nombre de vaches.

La majorité des vaches allaitantes belges se trouve en Wallonie, la **Flandre** rassemblant 38 % de ces dernières. L'évolution des deux régions suit la même tendance. Cependant, en trente ans, la progression du nombre de vaches allaitantes a été plus marquée en Flandre (+ 45 %).

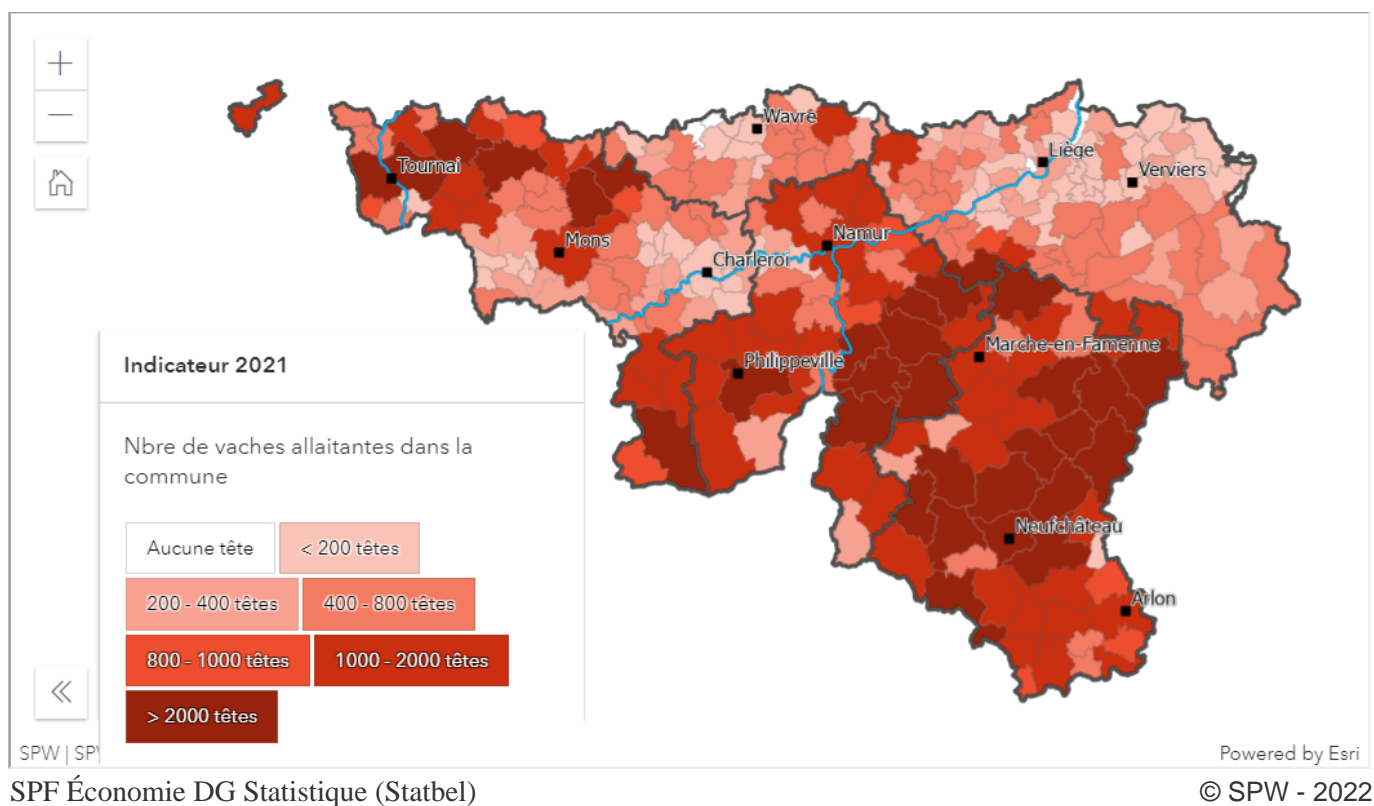
Répartition des vaches allaitantes en Wallonie et en Belgique en 2021



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Répartition des vaches allaitantes par commune en 2021

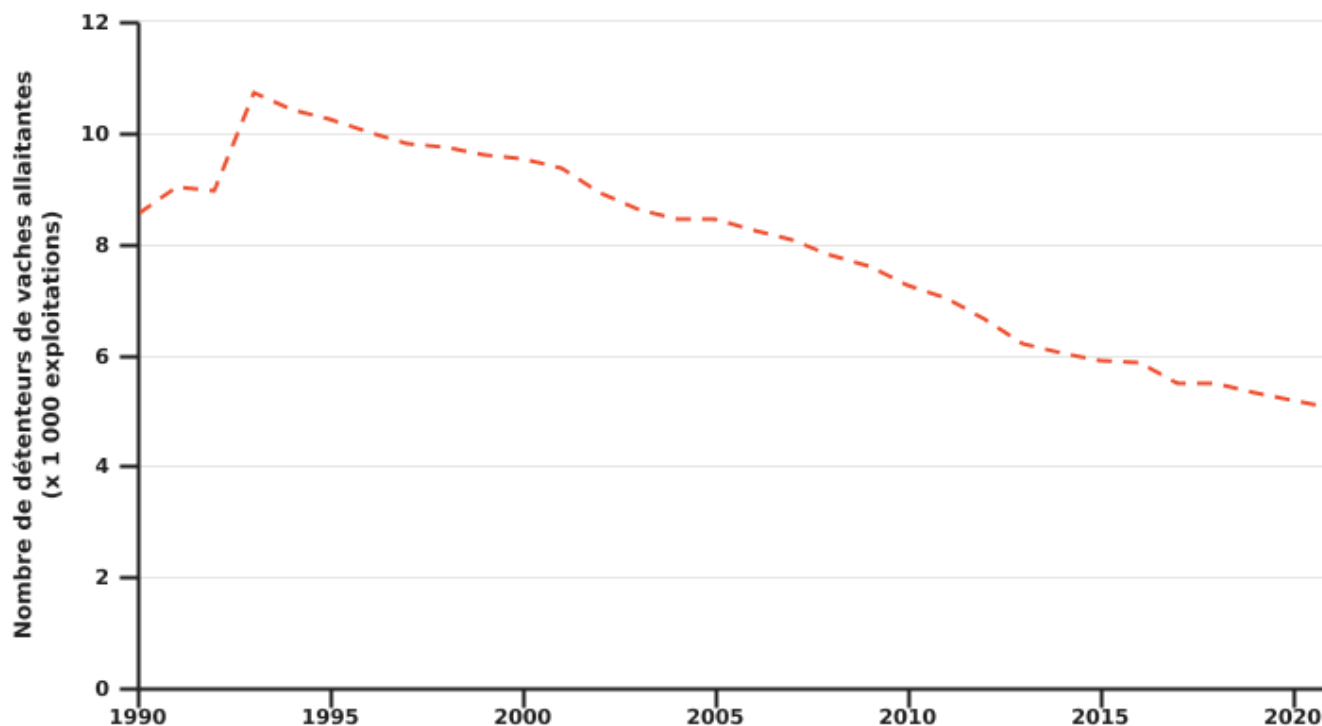


La Wallonie a perdu 37 % de ses détenteurs de vaches allaitantes depuis 1990, principalement dans les régions spécialisées en élevage de bovins viandeux

En 2021, 5 046 agriculteurs (40 %) détiennent au moins 5 vaches allaitantes. Il y a trois décennies, ce pourcentage étant moins important (29 %), la Wallonie perd ainsi 37% de ces détenteurs. Il a atteint son apogée entre 2006 et 2011 quand la moitié des agriculteurs wallons détenait au moins 5 vaches allaitantes.

Différents éléments peuvent expliquer ce phénomène tels que les crises (dioxine, ESB), les réformes de la PAC ou encore des périodes de surproduction. Par ailleurs, le nombre total d'agriculteurs n'a cessé de diminuer et cela se reflète sur le nombre de détenteurs de vaches allaitantes, la production de viande étant un secteur important en Wallonie.

Evolution du nombre de détenteurs de vaches allaitantes



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

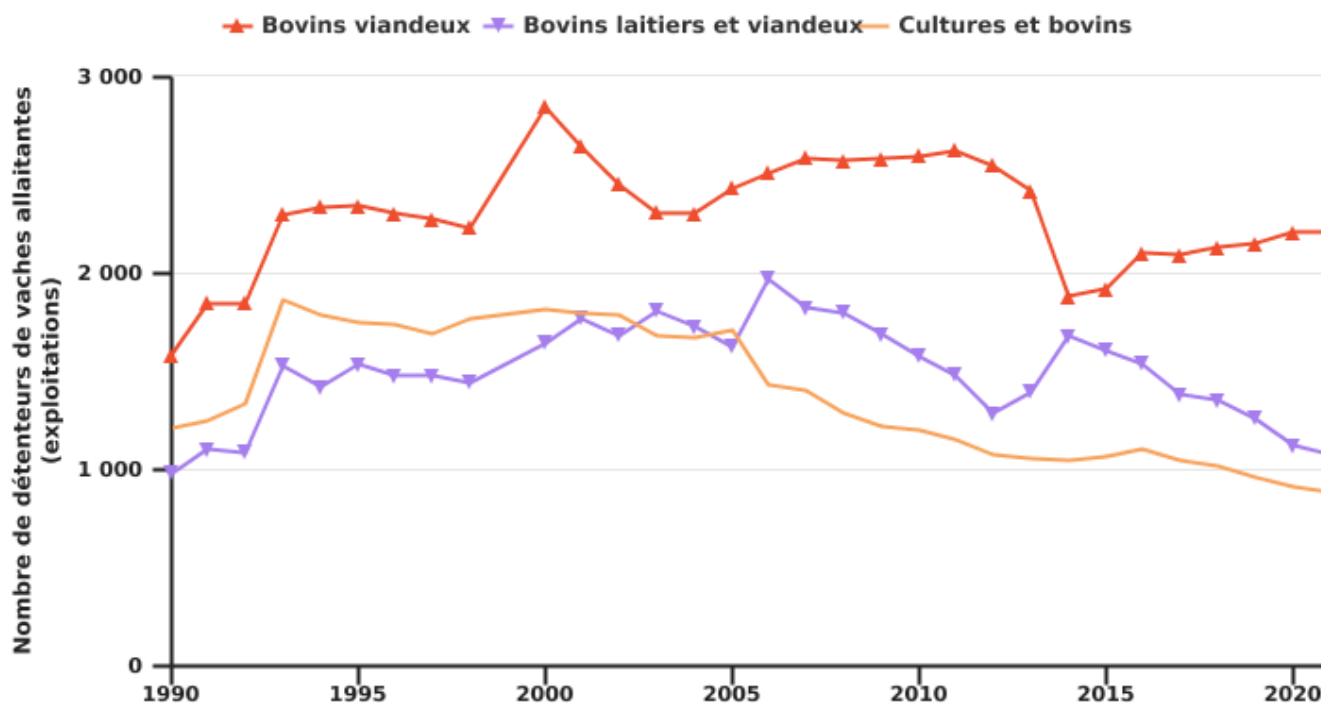
© SPW - 2022

- En 2021, contrairement à ce qui était observé trente ans auparavant, les détenteurs de bovins allaitants sont majoritairement concentrés sur deux orientations technico-économiques

Les exploitations dites professionnelles regroupent la quasi-totalité des détenteurs d'au moins 5 vaches allaitantes. En 2021, 45 % des détenteurs gèrent une exploitation spécialisée en bovins viandeux et 22 % une exploitation combinant des bovins laitiers et viandeux.

En 1990, la proportion était de 28 % pour les spécialisés en bovins viandeux et 17 % pour celles combinant les bovins laitiers et viandeux.

Evolution du nombre de détenteurs professionnels de vaches allaitantes selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

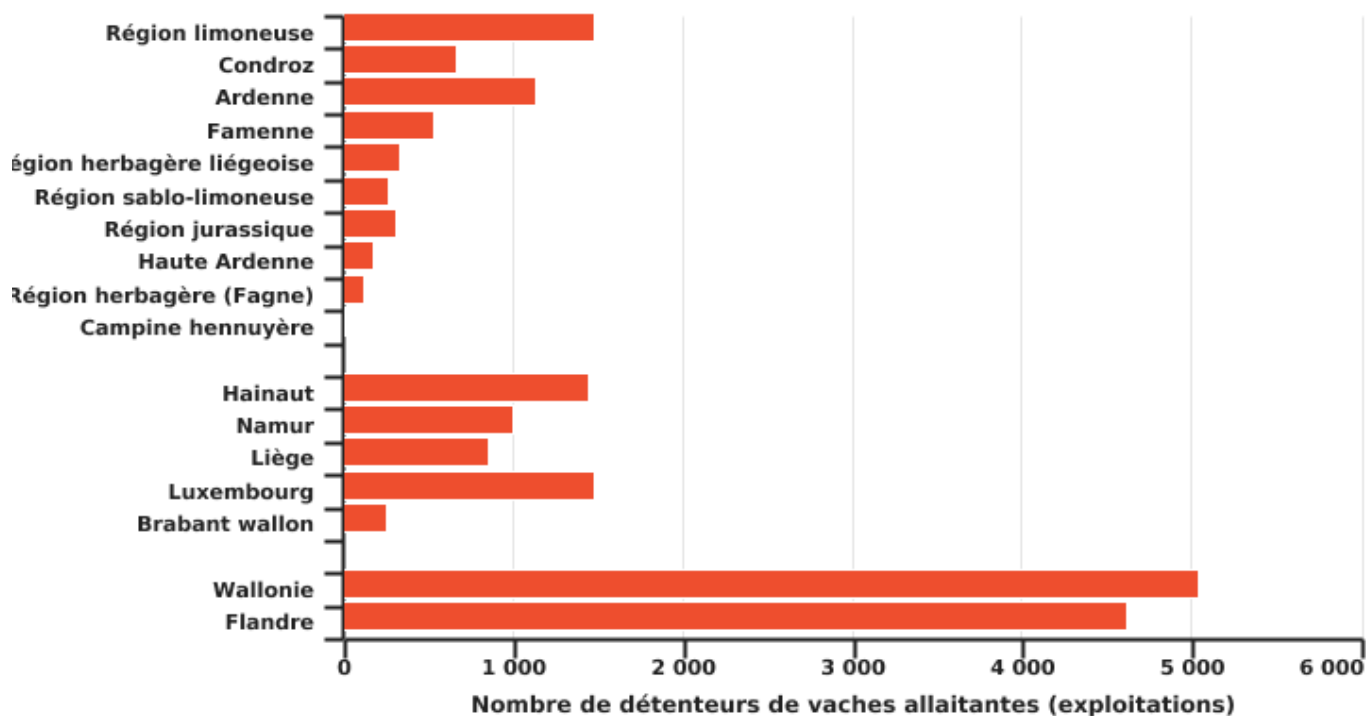
- Les régions spécialisées dans l'élevage de bovins viandeux perdent le plus de détenteurs

En 2021, la **région** limoneuse et l'Ardenne totalisent ensemble la moitié des détenteurs de vaches allaitantes wallons. En trois décennies, l'Ardenne a perdu plus de la moitié (57 %) de ses détenteurs, la région limoneuse, un quart (26 %).

Au niveau **provincial**, les provinces de Luxembourg et de Hainaut dominent, avec chacune 29 % des détenteurs. Il y a trente ans, avec pratiquement quatre détenteurs sur dix, la province de Luxembourg dominait le paysage wallon, mais depuis elle a perdu la moitié de ses détenteurs.

En 2021, les détenteurs de bovins viandeux sont répartis à parts presque égales entre la **Flandre** et la Wallonie. Depuis le début des années '90, le nombre de détenteurs diminue dans les deux régions, mais de façon un peu moins prononcée en Flandre (- 32 %) qu'en Wallonie (- 41 %).

Répartition des détenteurs de vaches allaitantes en Wallonie et en Belgique en 2021



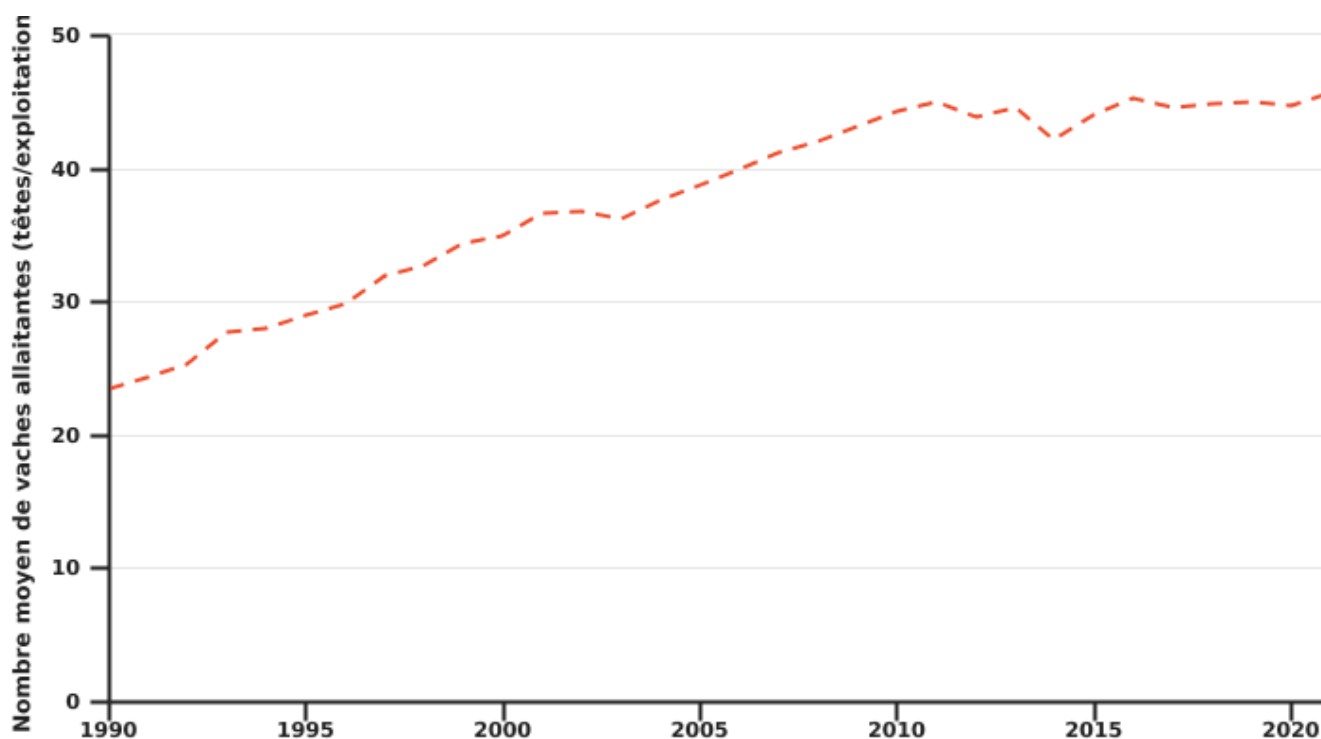
EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Le nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation a doublé en trois décennies, principalement dans les fermes spécialisées en élevage de bovins viandeux

En 2021, le cheptel moyen par exploitation est de 46 vaches allaitantes en Wallonie. Ce chiffre a doublé en trente ans, résultant de l'effet combiné d'une progression de 15 % du troupeau et d'une régression d'environ 41 % des détenteurs.

Evolution du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

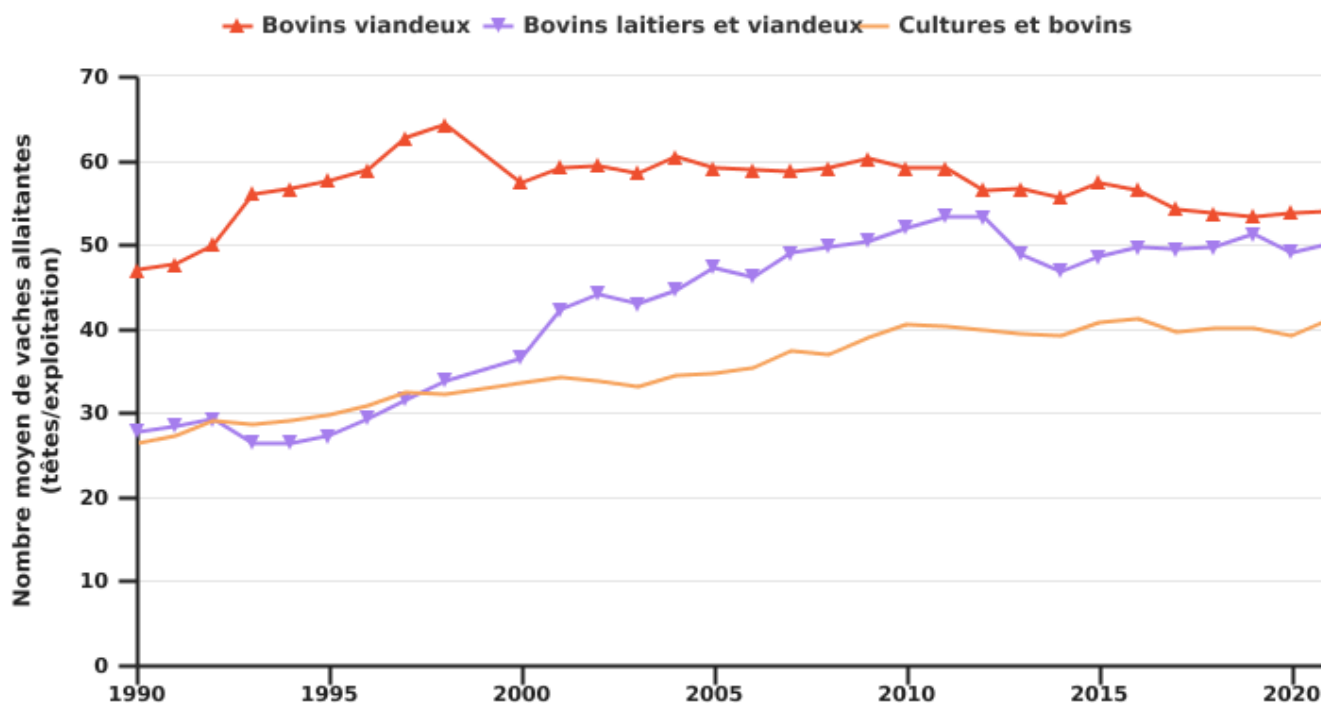
© SPW - 2022

- La taille du cheptel moyen et son évolution au cours du temps sont très variables selon l'orientation technico-économique

Dans les exploitations dites professionnelles, l'effectif moyen de vaches allaitantes par exploitation, en 2021, est de 47 vaches, ce chiffre variant fortement selon l'orientation technico-économique [OTE]. Dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux, le nombre moyen de vaches allaitantes dépasse les 50 têtes par exploitation. Ce nombre reste appréciable dans les exploitations combinat cultures et bovins (41 vaches) mais celui-ci passe à moins de 28 têtes dans les autres OTE.

Le nombre moyen de vaches n'a pas toujours évolué de la même manière selon le type d'OTE. C'est, par exemple, le cas des exploitations spécialisées en bovins viandeux dont le troupeau moyen, déjà important en 1990 (47 vaches allaitantes), n'a augmenté que de 15 %. A l'opposé, des exploitations combinant les bovins laitiers et viandeux dont le cheptel moyen (26 vaches allaitantes par exploitation en 1990) a progressé de 80 % en trente ans.

Evolution du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

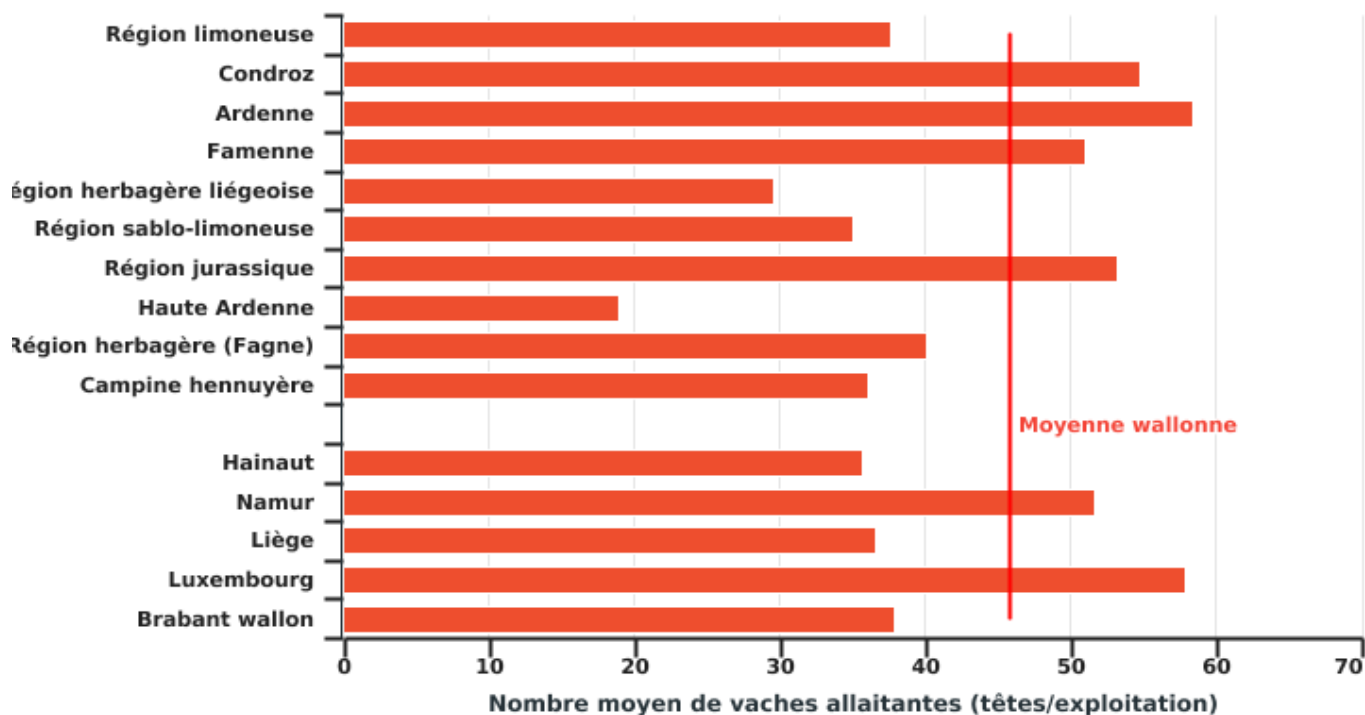
- Les régions traditionnellement orientées vers l'élevage de bovins viandeux ont connu la plus forte progression du cheptel moyen en trente ans

En 2021, la **région limoneuse**, où les exploitations spécialisées en grandes cultures sont très importantes, regroupe 29 % des détenteurs wallons de vaches allaitantes et 24 % des vaches allaitantes. Mais, le cheptel moyen par exploitation est faible (38 têtes par exploitation). A l'inverse, l'Ardenne dispose du cheptel moyen le plus important (58 vaches allaitantes par exploitation). Cette région, ainsi que le Condroz et la région jurassique, ont doublé leur cheptel moyen en trois décennies. Ce sont les régions où l'on retrouve le plus grand nombre d'exploitations spécialisées en bovins viandeux.

En ce qui concerne les **provinces**, celles de Luxembourg et de Namur présentent le cheptel moyen le plus élevé, avec plus de 50 vaches allaitantes par exploitation, soit un doublement du cheptel moyen depuis 1990.

Avec 31 vaches allaitantes en moyenne par exploitation, la **Flandre** se caractérise par des élevages de taille plus restreinte qu'en Wallonie. Depuis 1990, le nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation a été multiplié par deux tout en restant en deçà du cheptel moyen wallon.

Nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation selon la région agricole ou la province en 2021



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

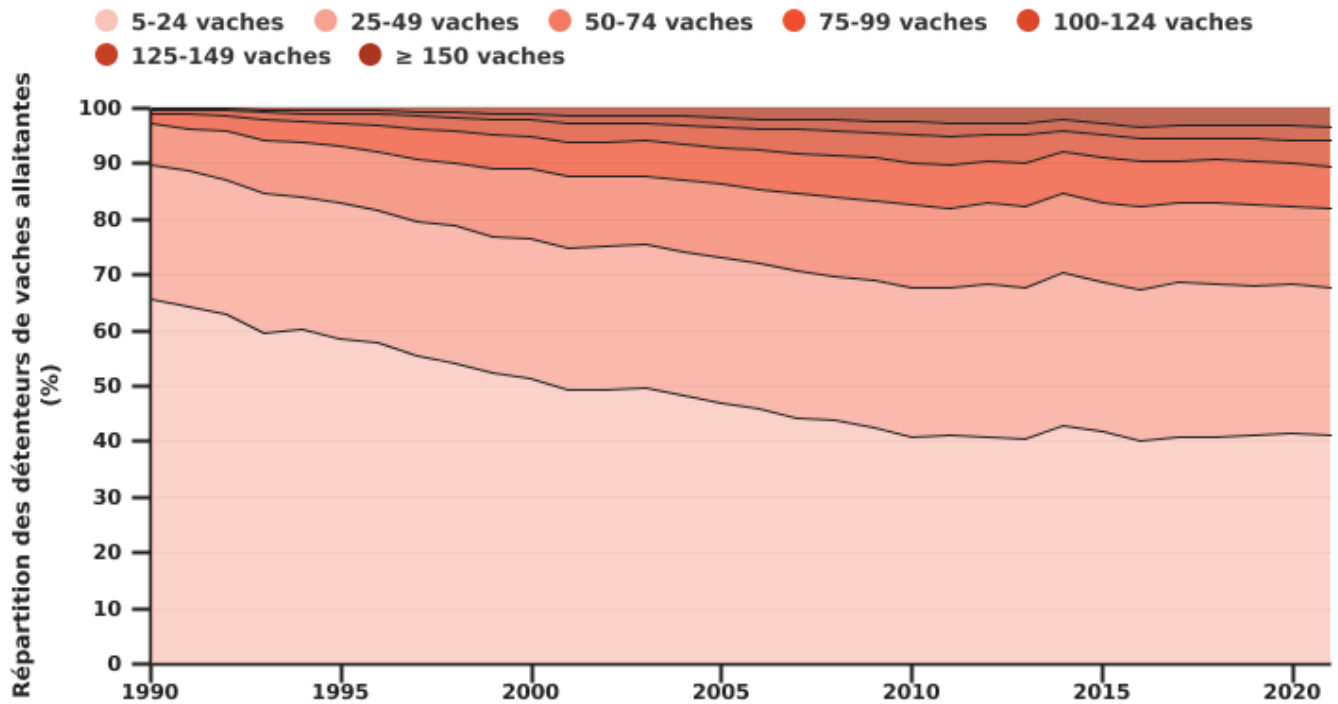
© SPW - 2022

En trente ans, le nombre de détenteurs de troupeaux de plus de 75 vaches allaitantes a quadruplé

En 2021, 41 % des détenteurs de vaches allaitantes élèvent entre 5 et 25 vaches allaitantes, constituant 12 % du cheptel wallon. Ce groupe est en recul par rapport à 1990 où il représentait deux tiers des détenteurs wallons.

Les exploitations de plus de 75 vaches allaitantes (18 % des détenteurs) détiennent la moitié des vaches allaitantes wallonnes. Il y a trois décennies, ces détenteurs étaient très peu nombreux (\pm 250, soit 2 % des détenteurs wallons).

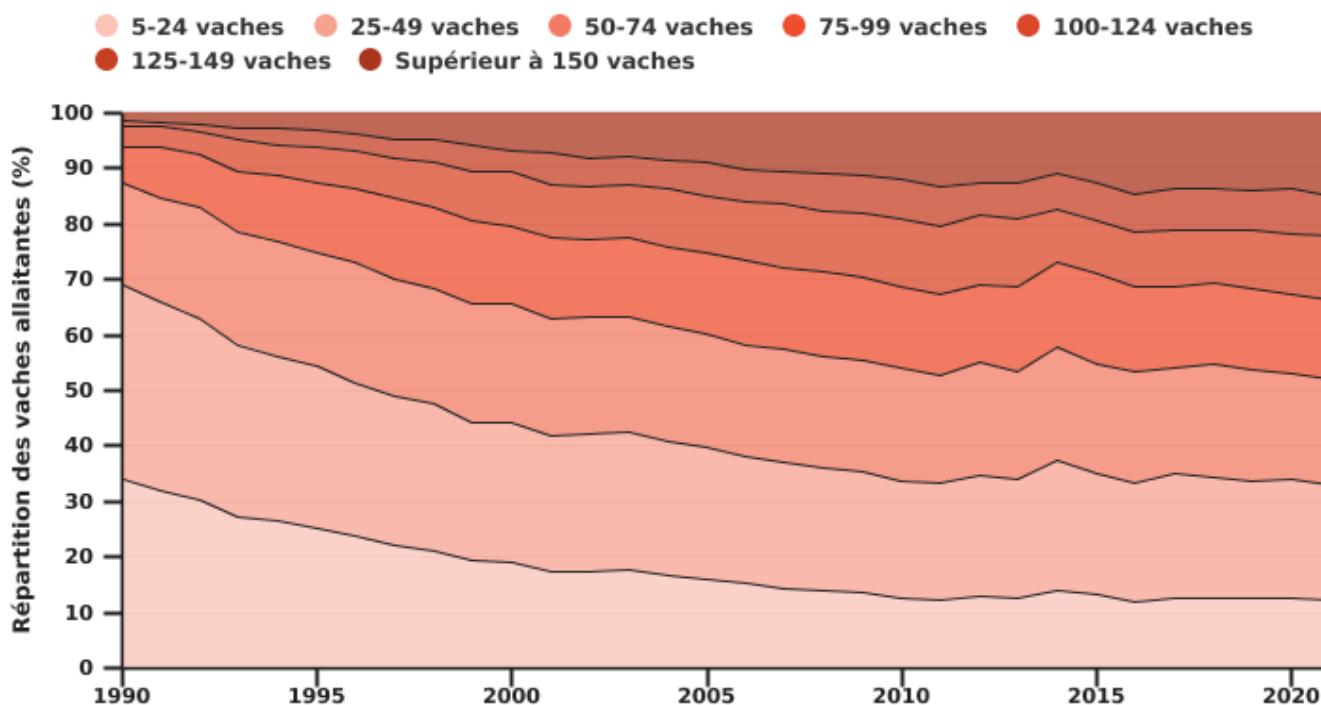
Evolution de la répartition des détenteurs de vaches allaitantes selon la taille des cheptels



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Evolution de la répartition du nombre de vaches allaitantes selon la taille des cheptels



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Dans les exploitations spécialisées en élevage de bovins viandeux, le travail d'astreinte par UT varie de 2 à 5 heures par jour selon la taille du troupeau

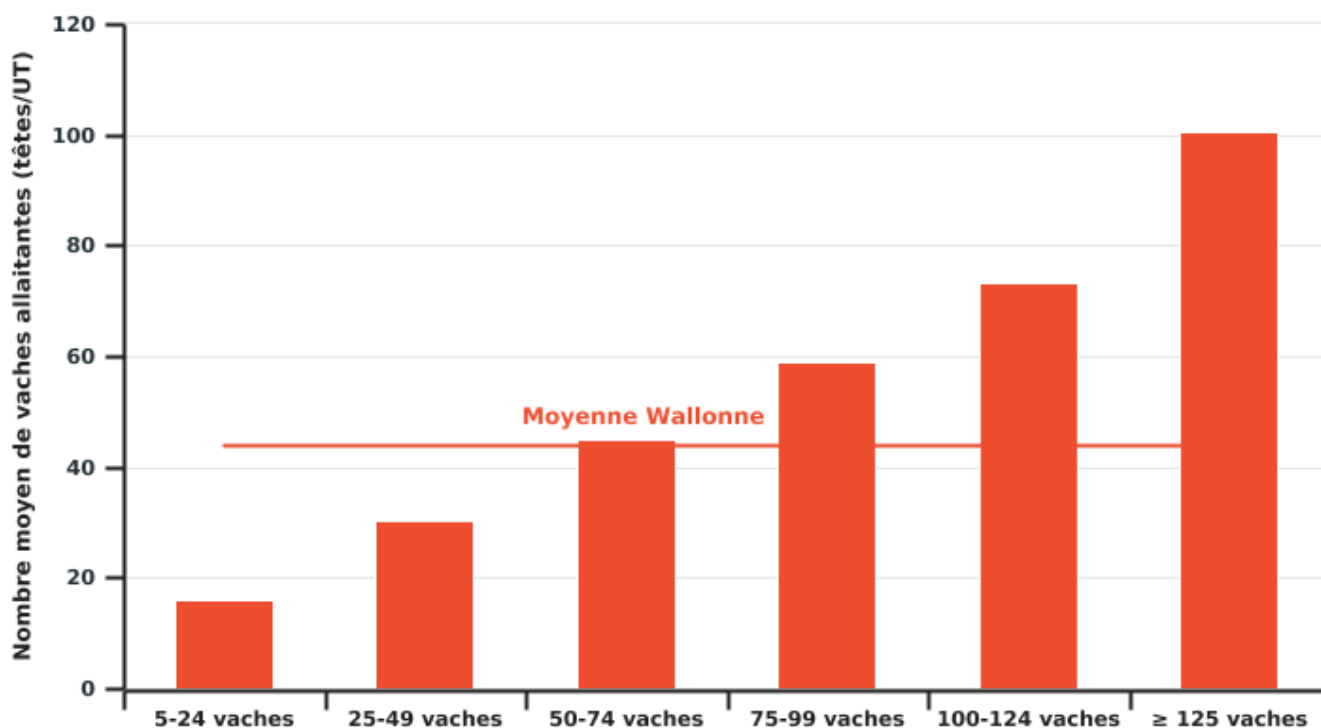
La notion d'unité de travail [UT] est le reflet du nombre d'équivalents temps plein travaillant en agriculture. Les données relatives aux UT ne sont disponibles que lors des enquêtes de structure, c'est-à-dire les années 0 - 3 ou 6. De ce fait, cette partie ne pourra être mise à jour qu'en 2023.

En Wallonie, un référentiel en termes de temps de travail dans les élevages de bovins allaitants a été élaboré par le Centre wallon de recherches agronomiques [CRA-W] (projet OTEL 2). Selon ce projet, l'atelier de bovins viandeux nécessite ± 13 h/UGB/an de travail d'astreinte, ce temps varie selon différents critères, dont la taille du troupeau (de 15h30 à 10h15). A cela, doivent encore s'ajouter le travail lié aux activités saisonnières, à la gestion des autres activités de l'exploitation et le travail administratif.

La pression du travail est moins forte dans les élevages de bovins viandeux comparativement aux élevages de bovins laitiers où le travail d'astreinte atteint 35 h/UGB/an.

Plus la dimension de l'exploitation est importante, plus le nombre de bovins par UT est important. Des économies d'échelle, des équipements ou bâtiments plus fonctionnels, peuvent, entre autres, expliquer cette augmentation de l'efficacité du travail. Cependant, on constate une augmentation de la durée du travail d'astreinte par UT avec l'accroissement de la taille du troupeau. En 2020, cette durée passe de +/- 2 heures par UT pour les petits troupeaux à plus ou moins 5 heures pour le troupeau de plus grande dimension.

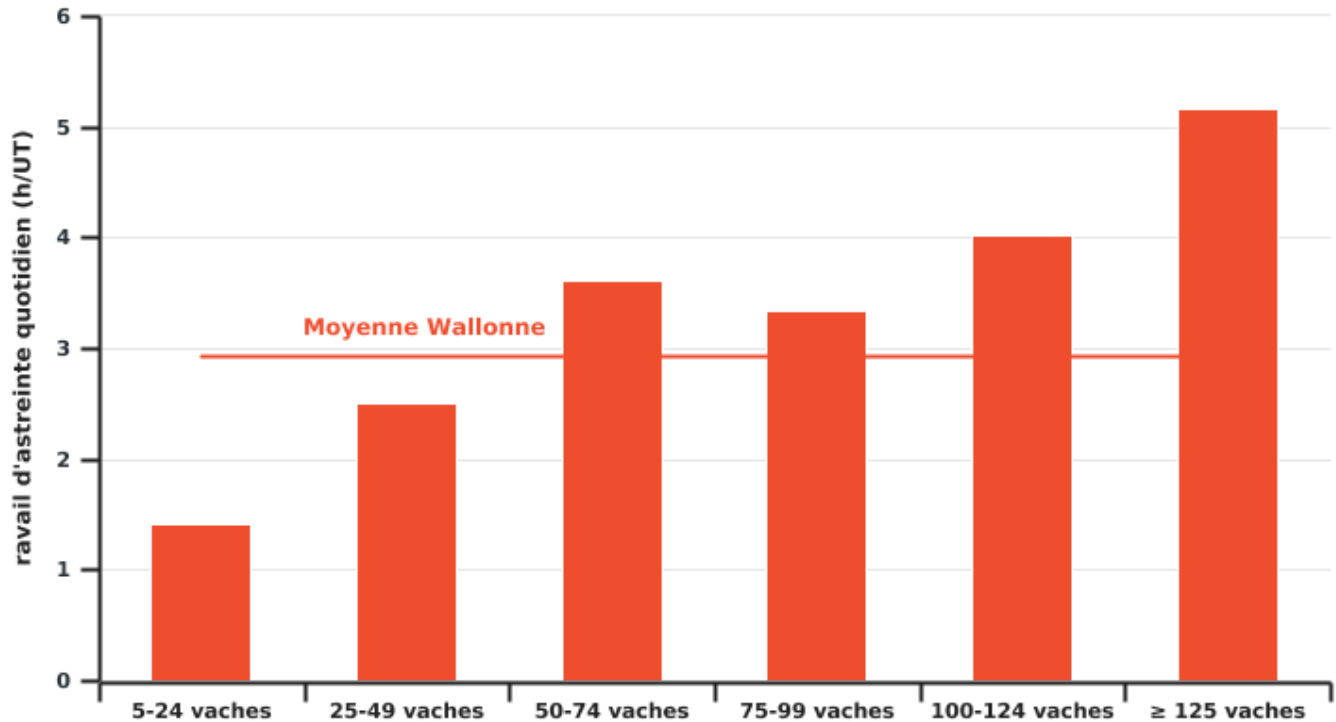
Nombre de vaches allaitantes par UT selon la taille des cheptels en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

Travail d'astreinte quotidien selon la classe de bovins en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022

En savoir plus ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Centre wallon de Recherches agronomiques :
<https://www.cra.wallonie.be/fr/organisation-du-travail-dans-des-exploitations-wallonnes>
- Kentzel Marion et al. - Référentiel travail en élevages bovins viande – Synthèse de 170 Bilans Travail, RMT travail en élevage, Institut de l'Élevage :
http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/referentiel-travail-en-elevages-bovins-viande.html

